



La Réole, le 11 septembre 2025

Le Maire de la Ville

A

Mesdames et Messieurs les Conseillers  
Municipaux

**Objet : Séance du Conseil Municipal**

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025 à 19 heures  
Salle du Conseil– Hôtel de Ville

**ORDRE DU JOUR**

- Introduction, désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Communication des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations accordées au titre de l'article L.2122-22 du CGCT

**1. Administration générale**

- Approbation des nouveaux statuts du SDEEG
- Approbation des nouveaux statuts de la CDC
- Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de l'USTOM pour l'année 2024
- Rapport d'activités de la communauté de communes du réolais en sud gironde pour l'année 2024
- Constitution d'un groupement de commandes – Marche d'assurances de la Ville et du CCAS

**2. Développement économique**

- Abattement de 5 % de taxe foncière en faveur des magasins et boutiques au sens de l'article 1498 dont la surface principale est inférieure à 400 mètres carrés et qui ne sont pas intégrés à un ensemble commercial
- Autorisation d'ouverture des commerces de détail le dimanche – Année 2026

### 3. Finances

- Apurement des créances irrécouvrables prescrites
- Mise à jour du recueil des tarifs communaux
- Décision modificative n°1 – Ville

### 4. Vie associative

- Subventions exceptionnelles (club de bridge et association les amis du château)

### 5. Projet de ville / Urbanisme

- Demande de subvention Fonds vert – Quartier Lamar
- Approbation du bilan annuel 2024 de l’Etablissement Public Foncier De Nouvelle-Aquitaine (EPFNA)

### 6. Foncier

- Acquisition de la parcelle cadastrée AM 312 – Parking de la gare
- Régularisation succession - Constatation de transfert de propriété des parcelles cadastrées AO 334 et AO 335 (ex Louis Laurain)
- Cession d’une partie de la parcelle communale cadastrée AD 33 (Charros) – Impasse Sauvagnet – au profit de Monsieur Manzato

### 7. Ressources humaines

- Adoption du nouveau règlement intérieur
- Participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire de ses agents dans le cadre d’une procédure de labellisation

### 8. Cimetière

- Reprise des concessions à l’état d’abandon

### 9. Services techniques

- Convention - type d’ancrage chez des privés pour la vidéosurveillance

### 10. Questions diverses

Je vous prie d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de mes sentiments distingués.

*Le Maire,*

*Bruno MARTY*

